
Pour une expertise automobile durable et responsable !

Tribune du président de la FFEA, François Mondello

François Mondello, s'est adressé lundi dans une tribune aux entreprises adhérentes de la fédération française de l'expertise automobile (FFEA) pour fixer le cap pris, en 2023, par les instances de l'organisation professionnelle, afin de permettre à la profession de s'inscrire dans les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques nécessaires.

" Dès 2023, les 4,5 millions de rapports d'expertise automobile annuels produits par nos entreprises, devront traduire les évolutions de marché en termes de coût et de solutions de réparation durable. La question écologique doit également être au centre de notre vision prospective sur les axes potentiels de développement du « Métier », face aux grands enjeux environnementaux et de santé publique relatifs à l'éco maintenance et à la transition énergétique du parc roulant."

Plus que jamais notre activité d'expertise automobile sera déterminante en 2023, à commencer par les nouveaux arbitrages que nous allons rendre dans nos rapports d'expertise et relatifs aux prix des pièces à remplacer.

C'est un fait, depuis un an, inflation oblige, la hausse des principaux éléments constituant le coût de la réparation des véhicules sinistrés s'est accélérée, selon les postes entre 4% et 10,5%. Mais cette hausse, concernant les pièces de rechange, s'observe depuis plusieurs années et, finalement, leur prix a évolué plus vite que l'inflation.

En 2023, la concurrence sur le marché des pièces de rechange s'installe, le constructeur n'est plus en situation de monopole, ses propres équipementiers pour la première monte, peuvent maintenant vendre directement les pièces dites « d'origine constructeur », qu'ils produisent, aux réseaux des réparateurs agréés et indépendants.

La concurrence sur ce marché de la pièce sera encore stimulée par la diversification de l'offre. Je pense à toute la gamme des pièces de seconde main, qu'il s'agisse de pièces de réemploi ou recyclées. Pour ces dernières, l'offre se structure et se développe, il faut maintenant regarder du côté des pièces remanufacturées (remises à neuf) et des pièces reconditionnées (pièces contrôlées, voire réparées).

Il est évident, que dès 2023, nos prochains 4,5 millions de rapports d'expertise annuels devront traduire ces évolutions de marché, en termes de coût et de solutions de réparation durable.

La question écologique est, d'ailleurs, au centre de notre vision prospective sur les axes potentiels de développement du « Métier », face aux grands enjeux environnementaux et de santé publique relatifs à l'éco maintenance et à la transition énergétique du parc roulant.

Si nous pouvons être fiers du chemin parcouru, marqué par la reconnaissance indéniable des pouvoirs publics quant à l'action quotidienne de la profession en faveur de l'intérêt général lié à la sécurité routière, nous nous devons aujourd'hui d'anticiper l'avenir en sachant nous projeter dans des pistes complémentaires qui doivent nous permettre d'adapter notre profession aux enjeux actuels et futurs de la transition énergétique et affirmer notre rôle de tiers de confiance indépendant :

- *sécuriser la transaction de véhicules entre particuliers,*
- *réaliser le bilan énergétique d'un moteur et adresser des explications sur l'éco-maintenance à effectuer,*
- *apporter des conseils pour le renouvellement d'un véhicule plus vertueux et adapté aux besoins,*
- *accompagner le retrofit d'un véhicule thermique en véhicule électrique et contrôler la conformité du montage,*
- *agir, face à la montée en puissance des nouvelles technologies, pour l'économie circulaire des pièces de rechange et la réparabilité ...*

Je vous invite, à cet égard, à prendre connaissance de tous les documents qui seront prochainement publiés (actes écrits de la conférence, podcast audio des échanges, vidéo intégrale des interventions) consécutivement à la célébration du 50e anniversaire de la loi de 1972, le 14 décembre dernier dans le cadre d'un événement, qui s'est tenu dans la prestigieuse salle Colbert de l'Assemblée nationale.

Face aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques du moment, observons enfin que la plupart des entreprises de notre secteur d'activité ont pris le tournant de la RSE en déployant des plans pour une expertise durable et responsable.

Reste que cette prestation d'expertise durable et responsable a un prix, que l'inflation a accéléré les hausses des charges supportées par nos entreprises, principalement celles consacrées aux ressources humaines. Les sociétés d'assurance, agissant comme le quasi-client unique de la profession, doivent le comprendre.

C'est la raison pour laquelle, la FFEA a écrit à France Assureurs, le 5 octobre 2022, qui a relayé notre courrier à toutes les sociétés et mutuelles d'assurances, pour l'informer des conséquences factuelles de cette inflation dans notre branche d'activité. C'est en s'appuyant sur l'étude chiffrée, réalisée par la FFEA, qui mesure l'impact inflation à 8%, que les entreprises ont pu fixer leur politique d'honoraires en 2023, au contradictoire de leurs clients.

En espérant que cette nouvelle année permette à la profession de s'épanouir dans ses actions et de réaliser ses projets, je vous adresse tous mes vœux de bonne et heureuse année.

François Mondello, Président de la FFEA

[A PROPOS DE LA FFEA >>>](#)

La FFEA, Fédération française de l'expertise automobile est l'organisation professionnelle qui réunit l'ensemble des cabinets et entreprises du secteur d'activité de l'expertise automobile, présents sur le territoire national (métropole et DROM & COM). Au titre de sa représentativité économique, la FFEA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Dans le cadre de son action, la FFEA :

- Contribue à l'évolution de la législation et de la réglementation liées à la profession d'expert en automobile et œuvre à la défense de ce métier.
- Mène une réflexion permanente et agit sur le rôle et l'évolution de l'expert en automobile dans les domaines de la sécurité routière, de l'environnement, des nouvelles technologies et des mobilités.
- Accompagne les entreprises et cabinets du secteur d'activité de l'expertise automobile dans l'évolution de leur offre de services à destination de leurs clients (assureurs, entreprises et particuliers).
- Représente les entreprises ou cabinets du secteur d'activité de l'expertise automobile dans le cadre des négociations collectives sociales de branche, en tant que seule organisation patronale représentative (Arr. 6 oct. 2021, JO 7 nov.).

Pour le besoin de son action, la FFEA a créé 3 filiales dédiées à la formation (FOREA), à la recherche et développement (RDEA), aux mobilités et à la prospective (MPEA).

Cet ensemble constitue le groupe FFEA. www.ffea.fr

Contact presse FFEA : Isabelle Briand - communication@ffea.fr - 01 84 82 60 12



Syndicat professionnel régi par la loi du 21 mars 1884, déclaré le 8 janvier 2007 à la Ville de Paris et immatriculé sous le n° 20 392 - FFEA Siège social : 41- 43 rue des Plantes, 75014 Paris - Tél. : 01 45 40 40 40 - accueil@ffea.fr - www.ffea.fr